

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-AIGNAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CARNAT, Maire, en session ordinaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Eric CARNAT, Claude SAUQUET, Nathalie DUBOIS, Xavier TROTIGNON, Zita GOMES DE SA, Guy ROUSSEAU, Stéphanie ROLAND, Christian JACQUIN, Gérard LABERGÈRE, Karine GAULTIER, Jocelyne PELTIER, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Arlette LACOTE, Denis BLONDEL, Marie ESNAULT, Charles DRION, Florence DELÉTANG

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Annie DASSISE, ayant donné pouvoir à M. LABERGÈRE
Monsieur Eric BOUCHER, ayant donné pouvoir à Mme DUBOIS
Monsieur Jérémy FOURNIER, ayant donné pouvoir à M. JACQUIN
Madame Adeline MAYEUX, ayant donné pouvoir à M. CARNAT

ABSENT :

Monsieur Alain MÉTIVIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Mme Christelle CLÉVIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, il est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclarations d'intention d'aliéner déposées par Me TAPHINAUD, pour le compte de :

- M. et Mme André BOITON, relative à un immeuble situé 19 rue Honoré de Balzac, cadastré AH 164-165. **Non préemption.**
- M. Félix UTHURRISQ, relative à un immeuble situé 68 rue Maurice Berteaux, cadastré AB 437. **Non préemption.**
- Consorts VANDENBERGHE, relative à un immeuble situé 9 rue Jules Guesdes, cadastré AC 65-336. **Non préemption.**

- Mme Aurélie LANCELIN, relative à un immeuble situé 11 boulevard Valmy, cadastré AC 188. **Non préemption.**

- Mme Dominique POTTIER, relative à un immeuble situé 13 rue Parmentier, cadastré AB 173. **Non préemption.**

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me LABARRIERE, pour le compte de :

- M.LEMANT et Mme BARJOLLE, relative à un immeuble situé 14-16 place de la République, cadastré AC 150. **Non préemption.**

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me MATHIEU, pour le compte de :

- M. Bruno BENEDIC, relative à un immeuble situé 2bis-4 avenue Jean Magnon, cadastré AC 78-315-317-361-364. **Non préemption.**

12-2017 : FISCALITÉ DIRECTE

Monsieur le Maire rappelle que les bases, soit les valeurs locatives, ont été réévaluées de 0,40 % par la loi de finances pour l'année 2107.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir, les taux actuellement en vigueur, pour 2017, à savoir :

* Taxe d'habitation : 11,87 %

* Foncier bâti : 27,18 %

* Foncier non bâti : 61,93 %

13-2017 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen par la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 4 abstentions (Mme DELÉTANG, Mme ESNAULT, M. DRION, M. BLONDEL),

DÉCIDE d'allouer, pour 2017, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2017	Attribué 2016	Demande 2017	Attribué 2017
SPORTS	19 700,00 €	25 587,00 €	19 950,00 €
Ecole de Rugby	400,00 €	400,00 €	300,00 €
Hand Ball	3 000,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €
Badminton	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Foyer Laïque Tennis de Table	1 600,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €
USSAN Foot	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Judo	1 000,00 €	1 100,00 €	1 000,00 €
Aïkido	200,00 €	800,00 €	200,00 €
Subvention		2 500,00 €	2 300,00 €
CAM Vallée du Cher Controis Trail de Beauval + Château à Château	2500 € (3000-500)	500,00 €	500,00 €
Espoir Cycliste St Aig/ Noyers	1 000,00 €	1 237,00 €	800,00 €
Club Cyclotouriste	500,00 €	500,00 €	400,00 €
Les Randonneurs	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Club de Voile des Trois Provinces	300,00 €	400,00 €	300,00 €
Canoë Kayak	300,00 €	2 000,00 €	200,00 €
Aviron Club Val de Cher St Aig	500,00 €	500,00 €	400,00 €
Pétanque Club	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale des Pêcheurs	700,00 €		700,00 €
Haltérophilie	300,00 €	300,00 €	200,00 €
Société de Tir	500,00 €	1 000,00 €	300,00 €
Compagnie des Archers	500,00 €	700,00 €	500,00 €
Ecurie 41 (Rallye Vallée du Cher) (pour 2017 déjà versé sur 2016)reste	900,00 €		350,00 €
Kore Art	300,00 €		0 € achat matériel
Krav Maga	300,00 €	600,00 €	200,00 €
USSAN BILLARD			/
CULTURE	14 650,00 €	19 400,00 €	16 800,00 €
Les 3 Provinces	3 000,00 €	3 300,00 €	3 450,00 €
Club Echecs	400,00 €	600,00 €	300,00 €
Cercle Généalogique	150,00 €	/	100,00 €
Amicale Philatélique	500,00 €	300,00 €	400,00 €
Les Abeilles	300,00 €	300,00 €	250,00 €
Foyer Laique	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Art'Hist	400,00 €	600,00 €	400,00 €
Compagnie Jazz	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Grand Angle	700,00 €	800,00 €	700,00 €
Asso Arlequin	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Nouveaux Jardiniers	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Agora sur Cher Nouvelle Association		300,00 €	300,00 €
MEDIATOR		4 000,00 €	2 000,00 €
ZAMZAREC Nouvelle Association		300,00 €	300,00 €
SOCIAL	850,00 €	1 520,00 €	750,00 €
Association Echange	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Restaurants du Cœur	400,00 €	500,00 €	300,00 €
Banque Alimentaire Loir et-Cher	100,00 €	500,00 €	100,00 €
Vie Libre	50,00 €	70€/tranche de 1000 hbts	50,00 €
SCOLAIRE	7 390,00 €	7 240,00 €	5 100,00 €
Coopérative Scolaire Elémentaire 130 élèves + 500 Coopérative	1 800,00 €	1 800,00 €	10€/enft
Coopérative Scolaire Maternelle 63 élèves + 250 Coopérative	980,00 €	880,00 €	10€/enft
USEP	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Collectif des Parents d'Elèves	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Lycée BOISSAY	40,00 €	40 €/ élève	40 €/ élève

BTP CFA Loir-et-Cher	70,00 €	70 €/élève	70 €/élève
Maison Familiale du Lochois	80,00 €	40 €/élève	40 €/élève
Collège	1 300,00 €	20 €/élève	20 €/élève
CFA INDRE ET LOIRE	60,00 €	60 €/élève	60 €/élève
CFA LOIR ET CHER	660,00 €	60€/élève	60€/élève
ANIMATION	3 200,00 €	2 000,00 €	2 100,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €	100,00 €	100,00 €
Comité de Jumelage	3 000,00 €	2 000,00 €	2000,00 €
LOISIRS / PREVENTION / SANTE	850,00 €	975,00 €	900,00 €
Auto Club du Jovial Collect	150,00 €	100,00 €	100,00 €
Association des Conciliateurs	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association des Secrétaires de Maires et DG des Communautés de Communes		100,00 €	100,00 €
Association Prévention Routière	150,00 €	200,00 €	150,00 €
Sologne Nature Environnement	75,00 €	100,00 €	75,00 €
Souvenir Français	75,00 €	100,00 €	75,00 €
Secours Catholique	75,00 €	100,00 €	75,00 €
Le Petit Coup de Pouce	75,00 €	75,00 €	75,00 €
A NACR	75,00 €	300,00 €	75,00 €
Asso JALMALV 41	75,00 €	75,00 €	75,00 €

A Monsieur BLONDEL qui explique son vote par la réduction des subventions au sport et à la culture, Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'agit de la répercussion de la diminution de 55 000 € des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire souligne que la Ville soutient également les Associations par un partenariat logistique et technique, partenariat qui a un coût très important.

De plus, des aides financières exceptionnelles sont accordées, tout au long de l'année.

Enfin, pour conclure, Monsieur le Maire précise que les Associations, dont la subvention a diminué, ont bénéficié d'aides financières en investissement. Pour exemple, la Ville a acheté des poteaux gonflables, pour un montant de 500 €, destinés à l'Ecole de Rugby, dont la subvention a diminué de 100 €.

14-2017 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LE PETIT CASINO »

Monsieur le Maire donne la parole à M. TROTIGNON qui fait part du projet de l'Association « Le Petit Casino » d'acquérir un équipement permettant aux malentendants de fréquenter le cinéma, dans des conditions d'audition correctes. Le prix d'achat s'élève à 3 800 € HT. L'Association a également sollicité le Conseil Régional et la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide financière.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention de 1 000 € à l'Association « Le Petit Casino », pour l'acquisition de ce matériel qui permettra la mise aux normes du cinéma.

15-2017 : SUBVENTION « CLASSE DE MER »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOMES DE SA qui informe le Conseil Municipal que Mme MÉROI, Directrice de l'Ecole Élémentaire « Victor Hugo » a pour projet d'emmenner les élèves de CP et CE1 (48 élèves au total) en « Classe de Mer ». Ce séjour est prévu à Barbâtre (Ile de Noirmoutier) du 06 au 09 juin 2017. Pour mener à bien ce projet, une aide financière de la Commune est sollicitée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000 € destinée à financer la « Classe de Mer ».

16-2017 : ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES A DEUX CLUBS SPORTIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DUBOIS. Elle rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juillet 2016, a fixé les règles d'attribution d'aides spécifiques aux Associations.

Les Clubs de Tennis de Table et d'Haltérophile, évoluant en Championnat Régional, répondent auxdits critères.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une aide exceptionnelle de 150 € aux :

⇒ Club de Tennis de Table

⇒ Club d'Haltérophilie.

17-2017 : BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, par 18 voix « pour » et 4 abstentions (Mme DELÉTANG, Mme ESNAULT, M. BLONDEL, DRION),

APPROUVE le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 4 401 225,12 €

Section d'investissement : 1 764 274,72 €

18-2017 : CONDITIONS DE RETROCESSION DES VRD DU LOTISSEMENT DE « LA BOUEE »

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU. Ce dernier rappelle que, par délibération du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de vendre les parcelles AC 321-322, située à « La Bouée », d'une superficie totale de 11 948 m². La SCI « Les Epinettes » s'est portée acquéreur de ces terrains en vue d'y aménager un lotissement.

Considérant que les voies de l'opération sont destinées à être ouvertes à la circulation publique, que les réseaux sous voirie(eaux usées, eaux pluviales, eau potable...), les ouvrages d'accessoire à la voirie (éclairage, signalisation, arbres d'alignement...) ainsi que les poteaux d'incendie, noues, fossés... constituent des équipements à vocation publique, la SCI « Les Epinettes » a présenté une demande tendant à ce que les

terrains, équipements communs et réseaux puissent ultérieurement être classés dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 4 abstentions (Mme DELÉTANG, Mme ESNAULT, M. DRION, M. BLONDEL) :

⇒ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cette demande, sans charge pour la Commune, à la condition que la SCI « Les Epinettes » apporte la preuve de la bonne réalisation des études et travaux,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférant à ce dossier.

19-2017 : RETROCESSION DE PARCELLES PAR LA SAS DUFADIS

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUSSEAU :

Deux enquêtes publiques se sont déroulées du 11 au 29 juillet 2016 relatives :

⇒ au déclassement du CR n° 32 et du Chemin Rural des Ormeaux

⇒ à l'aliénation partielle de l'impasse des Terres Rouges
au profit de la SAS DUFADIS.

Par délibérations n° 46 et 47, en date du 06 octobre 2016, le Conseil Municipal a entériné les conclusions du commissaire-enquêteur et a émis un avis favorable sur la cession des parcelles concernées, pour l'euro symbolique, à la SAS DUFADIS.

Or, il apparaît que, pour recréer ces voies, la Commune doit acquérir auprès de la SAS DUFADIS les parcelles suivantes :

♦ AH 460 (104 m²) – AH 461 (52 m²), issues de la division de la parcelle AH 158 (5 872m²)

♦ AK 132 (39 m²), issue de la division de la parcelle AK 18 (4 553 m²)

♦ AK 134 (741 m²), issue de la division de la parcelle AK 19 (4 302 m²)

♦ AK 136 (290 m²), issue de la division de la parcelle AK 125 (2 118 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis du Services des Domaines :

⇒ **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles susvisées pour l'euro symbolique

⇒ **DESIGNE** l'Etude de Maître TAPHINAUD pour dresser l'acte authentique

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mener à bien ce dossier.

20-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACTION CULTURELLE

Monsieur le Maire donne la parole à M. TROTIGNON.

Dans le cadre du festival « Harmonicas sur Cher », une animation est prévue à la Médiathèque, le 26 mai prochain, dont le coût s'élève à 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

21-20117 : NOUVEAU BAIL POUR LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire donne la parole à M. BODIN.

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques propose de procéder à la résiliation du bail de location du Centre des Finances Publiques de SAINT-AIGNAN,

à compter du 31 mars prochain et d'en établir un nouveau, tenant compte du fait que les Services des Finances Publiques souhaitent ne plus disposer du logement.

(Ce dernier étant accessible, rue de l'Ancien Collège, indépendamment des bureaux, par le jardin, la Commune pourra en disposer et l'affecter à la location).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** la résiliation du bail en cours, à compter du 31 mars 2017

⇒ **ACCEPTE** l'établissement d'un nouveau bail

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

22 – LOYER LOGEMENT RUE DE L'ANCIEN COLLEGE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer du logement situé rue de l'Ancien Collège (ex-logement receveur) à 600 €/mois + charges.

23-2017 : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 14 RUE CONSTANT RAGOT

Considérant qu'au cours des travaux d'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de SAINT-AIGNAN, le projet de mise en valeur du chevet de la Collégiale a reçu l'approbation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Considérant que l'immeuble sis 14 rue Constant Ragot est à vendre,

Considérant que sa démolition permettrait une opération de curetage de l'îlot,

Vu l'estimation des Domaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis 14 rue Constant Ragot, cadastré AB 23, au prix principal de 26 000 €, plus les frais d'honoraires,

DESIGNE l'Etude de Maître TAPHINAUD pour dresser l'acte à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pour mener à bien ce dossier.

24-2017 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avis favorable du Comité Technique en date du 29 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les créations et suppressions de postes suivantes :

Créations :

- 2 postes d'Adjoint Administratif principal – 1^{ère} classe

- 1 poste d'Adjoint Technique principal – 1^{er} classe

- 1 poste d'Adjoint Technique

Postes à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2017.

Suppression :

- 1 poste d'Adjoint Administratif principal – 2^{ème} classe

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements

Monsieur le Maire remercie Mesdames Catherine CAMINADE et Sara GAUTIER ainsi que Monsieur Saïd LAKHFIF pour la préparation du budget.

Félicitations

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à M. TROTIGNON pour son élection de vice-président auprès du SMIEEOM-Val de Cher, en charge des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.